

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Nouvelle-Aquitaine et son rapport environnemental

Par Arrêté N°2019-07 du 16 mai 2019, il sera procédé **du lundi 17 juin 2019 au vendredi 19 juillet 2019 inclus**, soit 33 jours consécutifs, à une enquête publique portant sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Nouvelle-Aquitaine et sur son rapport environnemental.

Cette enquête se déroulera sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine. Son siège sera situé à : Hôtel de Région-14 rue François de Sourdis-33077 BORDEAUX CEDEX

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier en version papier et consigner ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public **dans les mairies listées ci-après** :

- Département de Charente : Angoulême, Cognac, Confolens
- Département de la Charente-Maritime : La Rochelle, Jonzac, Rochefort, Saintes, Saint-Jean d'Angély
- Département de la Corrèze : Tulle, Brive-La-Gaillarde, Ussel
- Département de la Creuse : Guéret, Aubusson
- Département de la Dordogne : Périgueux, Bergerac, Nontron, Sarlat-La-Canéda
- Département de la Gironde : Arcachon, Blaye, Langon, Lesparre-Médoc, Libourne
- Département des Landes : Mont-De-Marsan, Dax
- Département du Lot-Et-Garonne : Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve-sur-Lot
- Département des Pyrénées-Atlantiques : Pau, Bayonne, Oloron-Sainte-Marie
- Département de la Vienne : Châtelleraut, Montmorillon,
- Département de la Haute-Vienne : Bellac, Rochechouart.

et dans les 3 sites de la Région,

- à l'Hôtel de Région à Bordeaux,
- à la Maison de la Région à Limoges,
- à la Maison de la Région à Poitiers.

Toute personne pourra demander à ses frais, communication du dossier d'enquête en s'adressant à Patricia FORTIN, responsable du projet, par voie postale à la Direction de l'Environnement – 15 rue de l'Ancienne Comédie – CS 70575 - 86 021 Poitiers cedex, ou par voie électronique à économie-circulaire@nouvelle-aquitaine.fr.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-13 du code de l'environnement, les observations du public déposées sur les registres d'enquête publique seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, l'avis d'enquête et le dossier seront également consultables sur le site internet : <http://prpgd-nouvelle-aquitaine.enquetepublique.net>, où le public pourra déposer ses observations sur un registre dématérialisé qui permettra également de consulter les observations déjà déposées par internet.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention du Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête publique - Hôtel de Région - 14 rue François de Sourdis - 33077 Bordeaux, ou par voie électronique à prpgd-nouvelle-aquitaine@enquetepublique.net

A noter que pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture au public, un poste informatique d'accès gratuit sera ouvert au siège de l'enquête (Hôtel de Région à Bordeaux).

Cette enquête sera conduite par une commission d'enquête composée des membres suivants :

Président : Denis VAULTIER Officier général de Gendarmerie en 2^{ème} section,
Membres titulaires : Christian JOUSSAIN Commandant de Police Honoraire, Jean Pierre BORDRON Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat retraité, Dominique BERGOT Ingénieur chercheur en environnement, Christian CHEVALIER Officier de la Gendarmerie en retraite, Claude GOMBAUD Lieutenant-Colonel de l'Armée de Terre retraité, Marion THENET Consultante indépendante en développement durable.

En cas d'empêchement de Monsieur Denis VAULTIER, la présidence de la commission sera assurée par Christian JOUSSAIN.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et heures suivants.

CHARENTE

Mairie d'Angoulême

Mardi 2 juillet - 14h/17h

Lundi 15 juillet - 14h/17h

Mairie de Cognac

Vendredi 5 juillet - 9h/12h

Mairie de Confolens

Mercredi 19 juin - 9h/12h

CHARENTE-MARITIME

Mairie de La Rochelle

Jeudi 27 juin - 14h/17h

Jeudi 18 juillet - 14h/17h

Mairie de Jonzac

Mardi 9 juillet - 9h/12h

Mairie de Rochefort

Jeudi 20 juin - 9h/12h

Mairie de Saintes

Lundi 24 juin - 14h/17h

Mairie de Saint-Jean d'Angély

Mardi 18 juin - 9h/12h

CORREZE

Mairie de Tulle

Vendredi 28 juin - 14h/17h

Lundi 8 juillet - 14h/17h

Mairie de Brive-La-Gaillarde

Jeudi 4 juillet - 14h/17h

Mairie d'Ussel

Mardi 25 juin - 14h/17h

CREUSE

Mairie de Guéret

Vendredi 21 juin - 9h/12h

Vendredi 12 juillet - 14h/17h

Mairie d'Aubusson

Mercredi 19 juin - 14h/17h

DORDOGNE

Mairie de Périgueux

Lundi 24 juin - 9h/12h

Mardi 9 juillet - 9h/12h

Mairie de Bergerac

Jeudi 20 juin - 14h/17h

Mairie de Nontron

Vendredi 21 juin - 9h/12h

Mairie de Sarlat-La-Canéda

Mardi 18 juin - 14h/17h

GIRONDE

Hôtel de Région à Bordeaux

Lundi 17 juin - 9h/12h

Vendredi 19 juillet - 14h/17h

Mairie d'Arcachon

Jeudi 20 juin - 14h/17h

Mairie de Blaye

Lundi 1^{er} juillet - 9h/12h

Mairie de Langon

Mercredi 3 juillet - 14h/17h

Mairie de Lesparre-Médoc

Lundi 24 juin - 14h/17h

Mairie de Libourne

Mercredi 26 juin - 9h/12h

LANDES

Mairie de Mont-De-Marsan

Jeudi 27 juin - 9h/12h

Vendredi 12 juillet - 9h/12h

Mairie de Dax

Mardi 25 juin - 9h/12h

LOT-ET-GARONNE

Mairie d'Agen

Mercredi 19 juin - 14h/17h

Mardi 16 juillet - 9h/12h

Mairie de Marmande

Mardi 25 juin - 14h/17h

Mairie de Nérac

Jeudi 27 juin - 14h/17h

Mairie de Villeneuve-sur-Lot

Mercredi 26 juin - 14h/17h

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Mairie de Pau

Lundi 17 juin - 9h/12h

Mercredi 17 juillet - 9h/12h

Mairie de Bayonne

Mercredi 3 juillet - 14h/17h

Mairie d'Oloron Sainte-Marie

Lundi 1^{er} juillet - 14h/17h

DEUX-SÈVRES

Mairie de Niort

Jeudi 4 juillet - 14h/17h

Jeudi 18 juillet - 14h/17h

Mairie de Bressuire

Mercredi 19 juin - 14h/17h

Mairie de Parthenay

Mardi 2 juillet - 9h/12h

VIENNE

Maison de la Région à Poitiers

Mercredi 26 juin - 9h/12h

Mercredi 10 juillet - 14h/17h

Mairie de Châtelleraut

Lundi 17 juin - 14h/17h

Mairie de Montmorillon

Vendredi 28 juin - 9h/12h

HAUTE-VIENNE

Maison de la Région à Limoges

Lundi 17 juin - 14h/17h

Jeudi 11 juillet - 9h/12h

Mairie de Bellac

Lundi 24 juin - 9h/12h

Mairie de Rochechouart

Vendredi 28 juin - 9h/12h

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le Président de la commission transmettra le rapport, les conclusions et l'avis motivé de la commission d'enquête, accompagnés des registres et des pièces annexées, au Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et en transmettra simultanément une copie au Président du tribunal administratif de Bordeaux.

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine adressera, dès réception, copie du rapport, des conclusions et de l'avis motivé de la commission d'enquête aux préfets des départements de la Région et aux maires des communes concernées pour y être tenue à disposition du public pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pendant le même délai, la copie du rapport, des conclusions et de l'avis motivé seront consultables sur le site internet : <http://prpgd-nouvelle-aquitaine.enquetepublique.net>.